

4

L'amélioration des conditions de vie



Tresser avec constance une qualité de vie quotidienne favorable à l'épanouissement des populations.



Introduction	92
4.1. Améliorer le logement	95
4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives	99
4.2.1. La démocratisation du sport	99
4.2.2. Le déploiement des activités socio-éducatives	104
4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles	106
4.3.1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel	107
4.3.2. Le soutien au développement des pratiques culturelles	111
4.4. Faciliter les mobilités	115

Introduction

Le sens de l'action

Le déploiement d'un meilleur équipement du territoire, l'accès aux soins et à la formation exposés plus haut, ainsi que le développement économique, participent à l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette partie se concentre sur la réduction des déséquilibres dans les domaines du logement, du transport, de la culture ainsi que des sports et des loisirs.

L'action provinciale visait à offrir au plus grand nombre, un logement « sain et décent », c'est-à-dire un logement qui assure à ses occupants un niveau de confort, d'hygiène et de sécurité minimum.

Le déplacement des personnes devait être facilité pour favoriser les échanges (culturels, économiques, etc.) dans l'espace provincial et au-delà, tandis que l'enclavement des populations les plus éloignées des centres urbains et des services en général, devait être réduit.

Dans le même temps, il était primordial d'œuvrer pour donner toute la plénitude à l'expression de la diversité culturelle de la Nouvelle-Calédonie, en particulier à celle du peuple Kanak pour qu'elle puisse s'épanouir complètement aux côtés de celles des autres communautés qui vivent en Province nord. Il s'agissait en particulier, de préserver les traditions culturelles dans un environnement socio-économique en mutation et qui se globalise de plus en plus.

L'action provinciale devait également contribuer à « fixer » (installer durablement) les populations en donnant des activités de loisirs aux jeunes et aux moins jeunes.

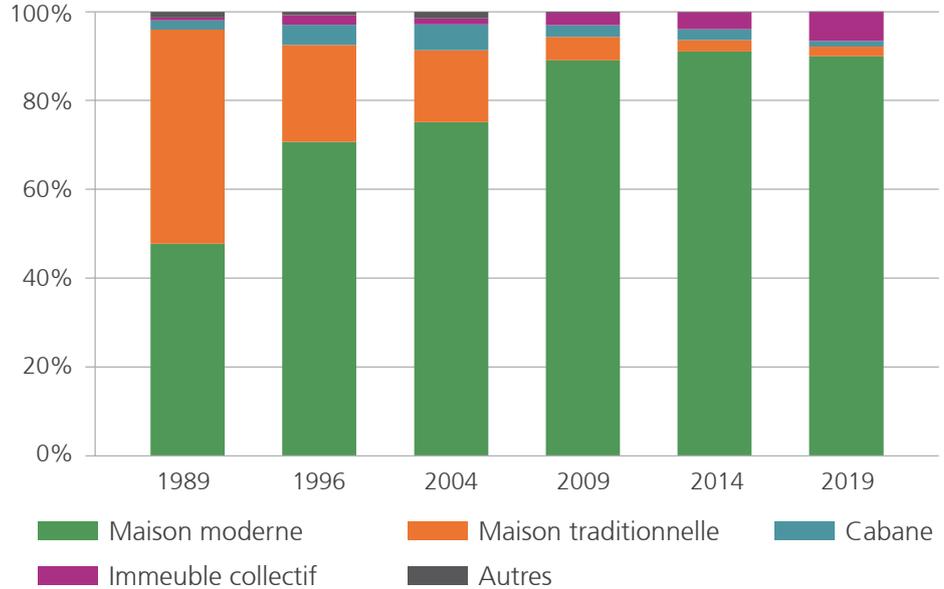
Enfin, le rattrapage en termes d'équipements culturels et sportifs était indispensable à réaliser.

L'évolution de la situation

En Province nord, l'habitat est essentiellement individuel. En 1989, on distinguait un habitat « moderne » et un habitat « traditionnel » d'importance identique (48 % chacun). Le « traditionnel » était majoritairement présent en tribu (54 % de l'habitat) et le « moderne » était majoritaire en dehors des tribus (56 % de l'habitat). Désormais, 90 % des habitations principales sont qualifiées de « modernes ». Ce taux est même de 93 % en tribus. L'autre fait notable est le développement des immeubles collectifs qui représentent 7 % des logements

en 2019. Ceux-ci restaient exceptionnels trente ans plus tôt. L'habitat précaire sous forme de « cabane » reste peu répandu avec moins de 1 % du total des habitations principales en 2019.

TYPE D'HABITATION



90% des habitations principales sont qualifiées de « modernes »

Au-delà du type de maison, les conditions de logement étaient qualifiées d'insuffisantes pour une grande part des habitations en termes d'hygiène, de confort et d'équipement. Un élément illustre cette situation : la présence d'un sanitaire qui n'équipait que 34 % des logements en 1989 contre 91 % aujourd'hui. Concernant la desserte en eau et en électricité, les progrès considérables sont détaillés dans la première partie.

et près des trois-quarts ont un lave-linge tandis que l'accès à internet s'est développé. Ces taux d'équipements sont toutefois nettement plus faibles pour les ménages résidant en tribu.

La langue maternelle est l'un des éléments constitutifs de la culture d'une personne. Dix-sept langues Kanak sont présentes

En plus du confort de base, l'équipement des ménages a connu d'importants progrès comme le montre le tableau.

Aujourd'hui, près des deux-tiers des ménages possèdent une voiture

Part (%) des ménages ayant :	Lieu résidence	1989	2004	2019
Une voiture (au moins)	Province nord	38%	55%	64%
	En tribu	21%	nd	50%
	Hors tribu	71%		82%
Un lave linge	Province nord		52%	73%
	En tribu	nd	nd	59%
	Hors tribu			91%
Un accès internet	Province nord		8%	41%
	En tribu	nd	nd	25%
	Hors tribu			61%

dans les aires linguistiques de la Province nord. Leur usage se maintient et toutes sont encore parlées en Nouvelle-Calédonie. L'évolution moyenne du nombre de locuteurs¹² est même en croissance de 29 % entre 1996 et 2019. Le Paicī est la plus parlée (6 500 personnes) devant le Xârâcùù (5 600 personnes) mais dix langues comptent moins de 1 000 locuteurs comme l'indique le tableau, dont deux qui en comptent moins de 30 (Pwâpwâ, Arhâ). La situation est donc critique pour ces deux langues vivantes et fragiles pour les huit autres.

Le sport est un loisir courant pour une partie de la population. Nombreux sont ceux qui le pratiquent de façon encadrée dans un club. Le nombre de licences sportives a oscillé selon les années entre 4 000 et 7 000. Rapporté à la population, le nombre de pratiquants licenciés en club a tendance à diminuer. Il est de 9,6 licences pour 100 habitants en 2022 alors qu'il s'établissait à 12,1 en 1991 et qu'un sommet avec plus de 15 licences pour 100 habitants a été observé à deux reprises (1993-1994 et 2011-2012).



Chorale au complexe culturel de Koohnê (Koné)

NOMBRE DE LOCUTEURS

Nombre de locuteurs	1996	2019
Plus de 4 000	Paicī, Xârâcùù, Ajjë	Paicī, Xârâcùù, Ajjë
Entre 1 000 et 2 500	Cèmuhî, Yûâga, Yalâyu, Fwâi	Cèmuhî, Yûâga, Yalâyu, Fwâi
Entre 500 et 1 000	Dialectes de Voh-Koné, Caac, Nèmi, Fwa Kumak, Jawe, Tîrî	Dialectes de Voh-Koné, Caac, Nèmi, Fwa Kumak, Jawe
Moins de 300	Pwaamei, Pije, Pwâpwâ, Arhâ	Pwaamei, Pije, Pwâpwâ, Arhâ, Tîrî

NOMBRE DE LICENCES SPORTIVES (HORS SCOLAIRE ET JIC)



Animation sportive à Pum (Poum)

12 Source : recensement de la population - Personnes de 14 ans et plus

4.1. Améliorer le logement

L'habitat est une compétence dévolue à la province Nord dès 1990 et l'aide à l'habitat est une politique « historique » de la province Nord en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Au cours des années précédant la provincialisation, les associations Teasoa dans la Région Nord et Mara-Mwa dans la Région Centre ont été créées avec l'aide des communes pour conduire des opérations d'amélioration de l'habitat en tribu. Le principe de départ était de venir en aide aux familles en apportant des matériaux de construction et de confier aux bénéficiaires le soin de les mettre en œuvre.

Les programmes d'aides à l'habitat se sont développés au fil du temps selon deux axes : l'accession à la propriété et la création d'un parc de logements locatifs.

Nouvelle-Calédonie (SECAL) a été l'opérateur de ce programme jusqu'en 2006 pour gérer les opérations, concevoir les produits « logements » et promouvoir le développement du milieu artisanal.

L'Action Sociale Intégrée ou ASI est née en 1993. Ce programme est destiné à des personnes âgées ou en situation de handicap. Comme pour l'ASTH, il ne s'agit pas toujours de la construction de logements neufs et certaines réalisations portent sur l'amélioration d'habitations existantes.

L'Accession Sociale Aidée ou ASA est née d'un partenariat entre Teasoa, le FSH et certaines banques et il a ensuite été intégré au code de l'habitat provincial.

Jusqu'en 2022, Teasoa a été l'opérateur conventionnée par la province Nord pour la mise en place des programmes ASTH, ASI, ASA depuis leur création ainsi que du HPN à partir de 2007. L'association gérait chaque dossier jusqu'à la réception du chantier. Deux structures communales ont aussi existé à Koumac et Canala.

L'opération Erica a été un programme temporaire pour reconstruire des habitations qui avaient été détruites ou gravement endommagées par le cyclone Erica en mars 2003, avec des modèles préfabriqués.

L'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA) est venu compléter le dispositif en 2007 pour les familles qui ne rentraient pas dans les critères des programmes en place mais dont les ressources étaient insuffisantes pour acquérir ou construire leur habitat ou pour accéder à un logement locatif.

L'aide à l'auto-construction a été le premier programme soutenu par la province Nord. Il a été baptisé **Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat ou ASTH**. A partir de 1996, deux options ont été possibles : le « projet type » pour lequel le demandeur réalise une dalle et l'espace sanitaire tandis que le reste de la construction est fait par des professionnels selon un modèle standard et le « projet personnalisé » dont la taille est variable et qui est effectué en auto-construction hormis l'installation électrique.

En 1991, la province Nord adopte le programme d'accession aidé en milieu tribal désormais désigné **Habitat Province Nord ou HPN** ainsi que les modalités de financement des projets. La notion de qualité du logement est intégrée et le logement « devra correspondre à une qualité minimale, offrant le clos, le couvert et la durabilité ». Ces maisons étaient à l'origine dénommées « plan Jorédié ». Un fonds provincial a aussi été constitué et logé à la BCI pour permettre aux accédants de bénéficier de prêts bancaires. La Société d'Equipement de la



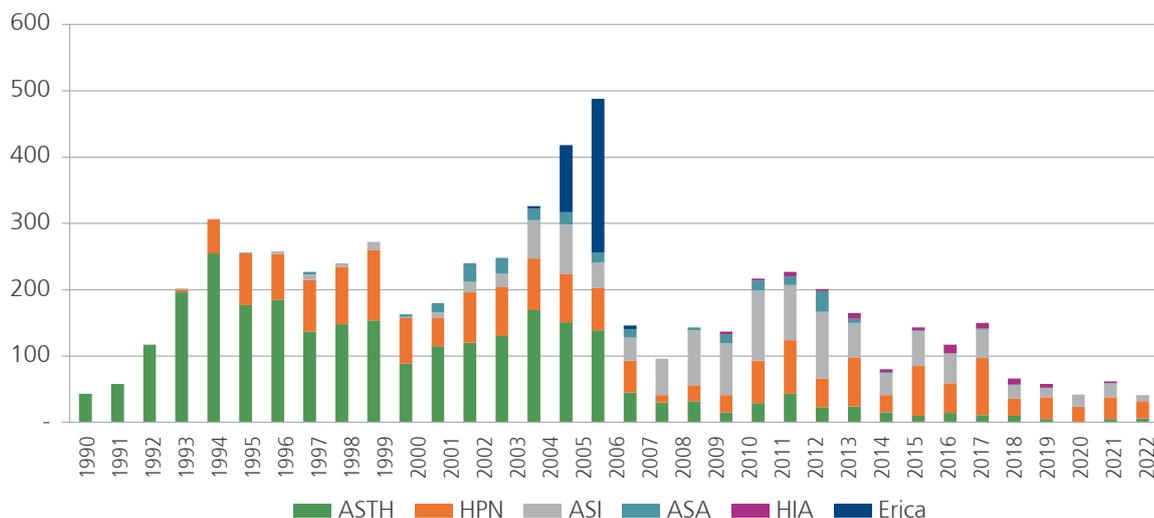
Remise des clés d'une maison HPN



Résidence Le Bosquet de la SIC à Koohnè (Koné)

Les différents programmes ont évolué au fil du temps et les modèles types de logements se sont diversifiés. Le premier code des aides à l'habitat a rassemblé les différentes mesures en 2001. Il a ensuite régulièrement fait l'objet de modifications.

RÉALISATION DES PROGRAMMES D'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



Plus de 6 000 réalisations ont été réceptionnées depuis 1989, soit une moyenne de 185 par an.

Comme l'illustrent le graphique et le tableau, les dynamiques ont été différentes en fonction du programme.

Le programme « historique » de l'ASTH a été très important jusqu'au milieu des années 2000. Il a ensuite de moins en moins intéressé les personnes, mais au total, il cumule 44 % des réalisations. L'HPN est progressivement devenu plus intéressant financièrement et moins contraignant pour les bénéficiaires potentiels. L'HPN est le programme « phare » depuis ses premières constructions en 1992 et il reste majoritaire aujourd'hui. Près de 27 % des logements relèvent du HPN. L'ASI est bien présent depuis le début des années 2000 et il se maintient. Il représente 18 % des logements réceptionnés. L'ASA s'est progressivement réduit, il offrait plus de liberté en termes de modèles de construction mais il était devenu moins intéressant que l'HPN. Pour le HIA, né plus récemment, le nombre de production est demeuré à un niveau très modeste.

Remise des clés d'une maison HPN



Programmes d'accession	Réception moyenne annuelle			Total 1989-2022	Foncier	
	1989-1999	2000-2009	2010-2022		Coutumier	Privé
ASTH	142	95	15	2 700	2 219	481
HPN	49	52	49	1 693	1 545	148
ASI	3	47	46	1 098	1 060	38
ASA	1	15	5	229	39	190
HIA			6	73	8	65
Erica		34		341	315	26
Total	195	243	121	6 134	5 186	948

La réalisation des 468 logements reconstruits par le programme trémolite se rajoute à cet ensemble.

L'objectif d'améliorer prioritairement l'habitat en milieu tribal a été tenu puisque 85 % des réalisations ont été construites sur terres coutumières et seulement 15 % sur un foncier de droit commun.

La répartition géographique par programme est illustrée dans la carte.

Globalement, on observe un certain équilibre entre ETH bien que le Grand Nord et la Côte Océanienne sont les plus grands bénéficiaires des programmes d'aide à l'accèsion au logement.

ETH	Tous programmes
Côte Océanienne	28%
Espaces de l'Ouest	23%
Grand Nord	29%
Sud Minier	20%

La province Nord a également soutenu des opérations collectives et 1 230 nouveaux logements (maisons individuelles et appartements) ont été subventionnés entre 1990 et 2022. La grande majorité sont des logements locatifs, toutefois, la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a réalisé quelques opérations d'accèsion à la propriété dans les années 1990.

LE LOGEMENT AIDÉ

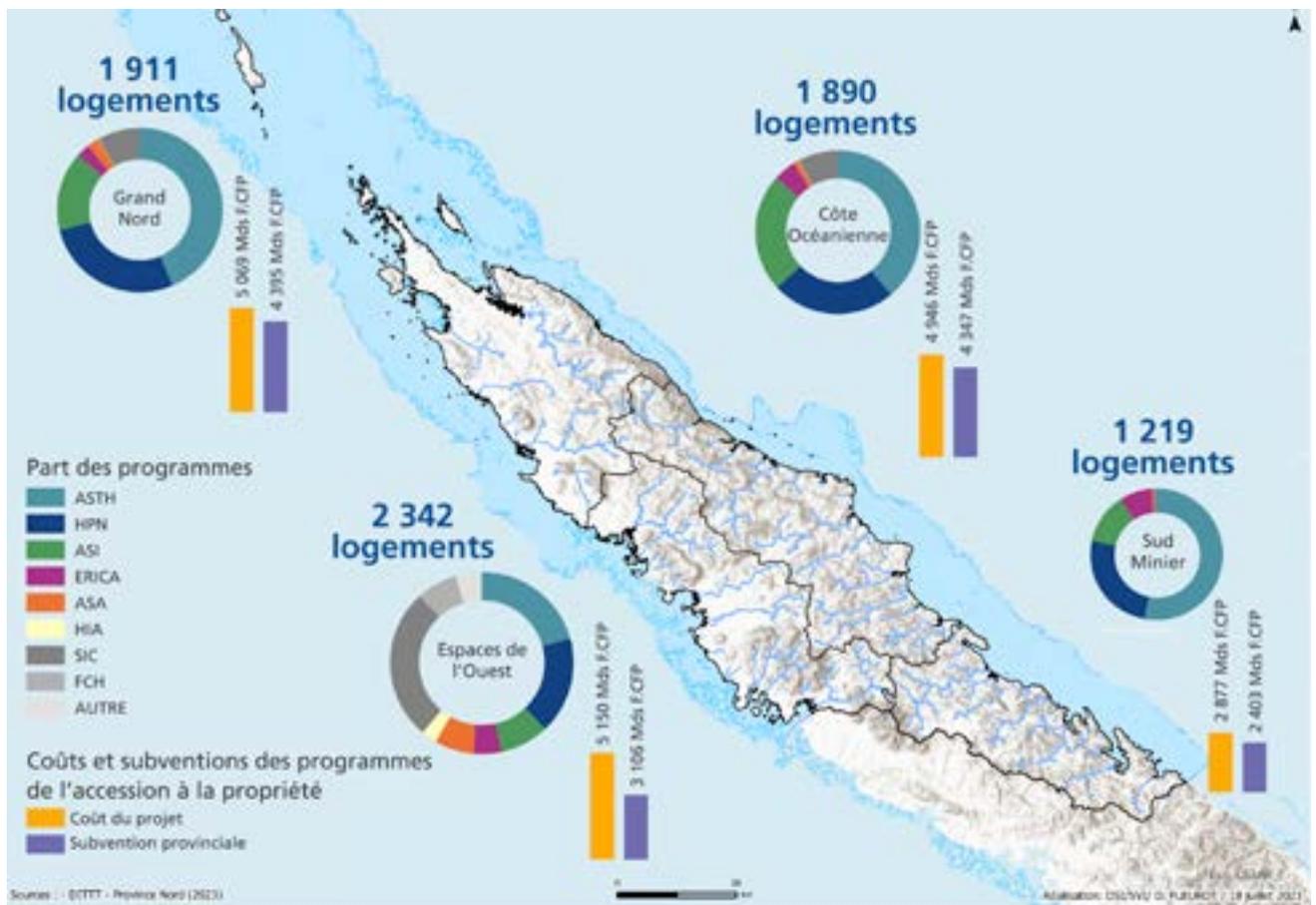
Opérateur aidé	Opérations	Logements
SIC	56	950
FCH	8	170
Bailleurs privés	5	108
Total	69	1 228

La SIC a été active dès la provincialisation pour répondre aux besoins de logement et en particulier dans les périodes de forte croissance de la Province nord à son installation pour la matérialisation du « grand H » et lors du développement de VKP. Au total, elle a réalisé des travaux sur douze communes différentes. Les plus importantes opérations sont Le Bosquet à Koohnê (Koné) avec 167 logements et Oléa à Pwëbuu (Pouembout) pour 89 logements. Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) a construit des logements locatifs à Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout) et Vook (Voh) dans les années 2010.

La province Nord a aussi apporté sa garantie à certains emprunts contractés par les deux bailleurs publics.

Les opérations portées par des privés sont toutes localisées sur VKP et elles entrent dans la catégorie « logements supérieurs » avec une vocation locative.

Des projets d'envergures ont été mis en place sur terres coutumières à Koohnê (Koné). Ce sont les lotissements Poadjane, Bako et Gou Me Wee qui représentent un total de 189 maisons.



De plus, la collectivité a apporté son concours auprès de communes, du Fonds Social de l'Habitat (FSH) et de lotisseurs privés pour la viabilisation de lotissements. Certains projets communaux ont été réalisés en plusieurs tranches, mais ils ne sont comptabilisés qu'une fois.

Lotisseurs aidés	Nombre d'opérations
Communes	17
FSH	6
Privés	6

Enfin, la province a participé au financement de l'aide au logement dès sa création en 2007 et jusqu'en 2014. Cette aide sociale de la Nouvelle-Calédonie était alors financée à un tiers par les trois provinces.

Le financement provincial des programmes d'accèsion à la propriété a pris la forme de fonds subventionnels et d'aide aux opérateurs. Le taux d'aide moyen sur toute la période est de 79 % du coût des projets. Il démontre le volontarisme de la collectivité. Ce taux est néanmoins très variable en fonction des programmes : 99 % dans l'ASI, 82 % dans le HPN, 65 % pour l'ASTH, 61 % pour l'ASA et 19 % pour le HIA.

L'ensemble des dépenses provinciales pour l'aide à l'habitat se monte à 26,5 milliards F.CFP de 1990 à 2022. La répartition est précisée dans le tableau.

Dépenses (millions F.CFP)	Moyenne annuelle			Total 1990-2022
	1990-1999	2000-2009	2010-2022	
Log.t social / accession	412	523	661	18 049
Log.t intermédiaire / locatif	98	102	304	6 022
Log.t supérieur		5	41	584
Viabilisation lotissement	20	58	52	1 506
Aide au logement NC		10	22	394
Total	530	698	1 080	26 555

Comme cela est indiqué dans le chapitre introductif, la qualité du logement s'est considérablement améliorée depuis la provincialisation et un parc de logement locatif a vu le jour, ce qui répond aux ambitions formulées.

Les résidences "jeunes travailleurs" (RJT) de Vook (Voh) et de Koohné (Koné) ont été construites de 2012 à 2013 pour lever temporairement les difficultés d'hébergement de personnes qui viendraient notamment pour un emploi dans la région. D'une capacité d'hébergement de 20 places chacune, leur exploitation a été confiée à des structures privées. L'investissement provincial total a été de 315 millions F.CFP. En fin d'année 2022, la RJT de Vook (Voh) était en activité tandis que celle de Koohné (Koné) était fermée.

La qualité du logement s'est considérablement améliorée depuis la provincialisation et un parc de logement locatif a vu le jour



4.2. Promouvoir les activités physiques, sportives et socio-éducatives

4.2.1. La démocratisation du sport

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire à l'exception des équipements d'intérêt ou de niveau territorial, de la formation des cadres et des diplômés.

La finalité de départ était de dynamiser les activités de loisirs en faveur de la jeunesse et de s'appuyer sur les communes et les associations pour cela.



Course d'équitation à la foire de Koumac

Le cadre général de soutien aux activités physiques et sportives a été formalisé en 2000 en considérant qu'elles constituaient un facteur important d'équilibre, de santé et d'épanouissement de chacun et un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Ce cadre fixait deux axes d'intervention :

- la démocratisation, c'est-à-dire rendre la pratique du sport accessible par le plus grand nombre ;
- la structuration du mouvement sportif en facilitant le fonctionnement des associations et leur action de développement des pratiques.

En parallèle, il était visé un rééquilibrage géographique des offres de prestations et des équipements.

A la suite des états généraux du sport qui se sont tenus fin 2003, la notion de performance dans le sport fédéral a été introduite au côté du sport-loisir. Dans la continuité de ce rendez-vous, le Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs

(CPNSL) a été créé en 2003 avant le Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN) en 2010. Ces comités ont été des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive provinciale, chacun dans son domaine.

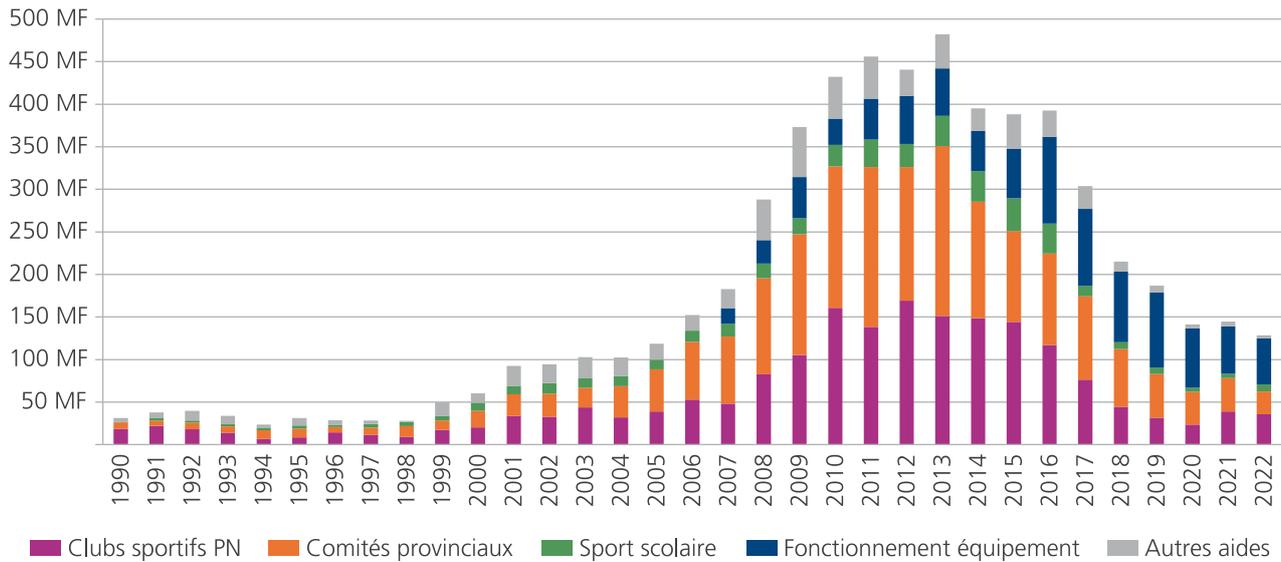
Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités provinciaux. Les aides financières de la collectivité portaient d'abord sur leur fonctionnement général et leurs projets. Les aides se sont ensuite diversifiées avec en particulier la création d'aides à l'emploi pour l'encadrement sportif au sein des associations. Auparavant, les éducateurs sportifs provinciaux avaient une mission d'assistance technique au profit des structures et de promotion de certaines disciplines. Ils intervenaient alors directement dans les clubs ou les écoles. Puis la stratégie a évolué vers le soutien aux associations. Le soutien au sport scolaire s'effectue via l'USEP pour le primaire, l'UNSS dans le secondaire et au bénéfice des structures scolaires.



Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)

AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF



Des manifestations d'envergure provinciale ou de pays qui participent à la promotion du sport et de ses valeurs sont elles aussi aidées tels les Jeux du Pacifique en 2011 (NC 2011) dont quelques épreuves ont été décentralisées en Province nord, le trophée des jeunes marins et des artistes ou le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie. La collectivité a créé deux événements qui perdurent encore de nos jours. Ce sont les jeux intercommunaux (JIC) en 2000 qui sont la continuité des jeux inter tribus initiés en 1991 ainsi que le grand prix des raids de la province Nord en 2005.

Le financement du mouvement sportif a beaucoup évolué sur la période comme le montre le graphique. Inférieures à 50 millions F.CFP par an dans les années 1990, les dépenses provinciales ont atteint les 100 millions F.CFP au début des années 2000 avant de connaître une très forte croissance et un pic de 2010 à 2013 (plus de 400 millions F.CFP/an). Elles sont redescendues à un niveau plus réduit depuis 2017.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Catégorie	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Clubs sportifs PN	14	49	98
Comités provinciaux	9	58	106
Sport scolaire	3	13	21
Autres aides	7	27	25
Fonc.t équipement		9	65
Total	33	156	315

La construction de nouveaux équipements s'est effectuée en maîtrise d'ouvrage provinciale et par des aides accordées aux communes. Les premières réalisations ont été les salles omnisports de Koohné (Koné), Koumac et de Ouégoa dès 1990 puis les centres d'hébergement de Koohné (Koné) et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 1993-1994 ainsi que l'éclairage des stades de Canala, Koohné (Koné) et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) à la même période. Les bâtiments édifiés ont ensuite été rétrocédés aux mairies.

Au cours des années 2000, trois programmes d'équipements particuliers ont été portés :

- l'accueil des jeux du Pacifique en 2011 « NC 2011 » a amené la construction du centre d'hébergement et d'une salle de tennis de table à Koumac, du centre tennistique de Koohné (Koné), du plateau sportif couvert de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) ainsi que de la rénovation du centre d'hébergement de Koohné (Koné). Ces investissements représentaient 10 % du programme prévisionnel total « NC 2011 » en Nouvelle-Calédonie (920 millions F.CFP sur 9,2 milliards F.CFP). Ils ont bénéficié d'un co-financement (Nouvelle-Calédonie, Etat et communes) à hauteur de 45 % du montant estimé. Il faut noter que le co-financement non-provincial était de 96 % pour les travaux réalisés en Province sud ;
- le schéma d'implantation nautique avec les bases nautiques de Foaë (Foué) et de Pandop. Celle de Canala a été abandonnée à la suite de la défaillance de l'entreprise qui avait débuté les travaux ;
- l'équipement du pôle urbain « VKP » avec le centre aquatique de Pwêebu (Pouembout), la salle multisports de Vook (Voh) et la réfection du stade Yoshida.

Certaines infrastructures ont été construites en respectant les normes imposées pour l'accueil des compétitions de niveau régional (stade Yoshida et salle de Vook (Voh) notamment).

Les communes ont de leur côté mis en place des équipements avec le soutien financier provincial.

La gestion des équipements sportifs de propriété provinciale est réalisée :

- par des associations conventionnées pour le centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) et la base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur verse des subventions de fonctionnement ;
- directement par la collectivité pour la base nautique de Koohnê (Koné), le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et la salle multisports de Vook (Voh).

Les dépenses de fonctionnement associées sont indiquées dans le financement du mouvement sportif décrit précédemment.



Activité nautique à Năpwëtēmwă (Tibarama)

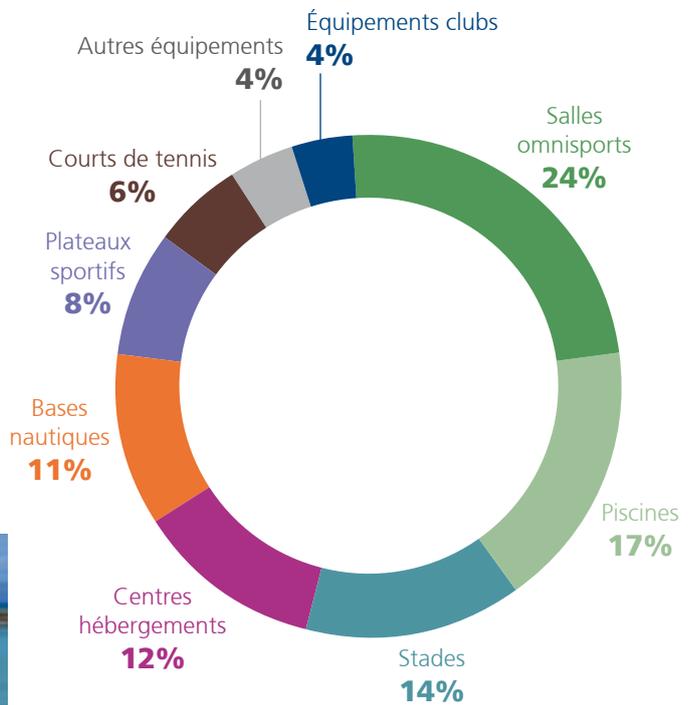
En plus des grands équipements indiqués ci-dessus, de nombreux équipements de proximité ont été subventionnés jusqu'en 2004, essentiellement localisés en tribus. Ils sont constitués le plus souvent d'une dalle en béton avec des poteaux pour la pratique de sports de balle. L'action a ensuite été poursuivie au cas par cas dans le cadre du partenariat avec les communes. Au total, 57 plateaux sportifs ont été mis en place depuis 1990.

Tournoi au centre tennistique de Koohnê (Koné)



De son côté, l'aide à l'équipement des clubs leur permet de réaliser leurs propres investissements.

INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Depuis 1990, la province Nord a investi 6,243 milliards F.CFP dans les équipements sportifs. La répartition par catégorie est précisée dans le graphique. Les salles omnisports en représentent un quart. La vocation des salles omnisports est la diversification des pratiques sportives. Douze communes sur dix-sept en possèdent une actuellement contre seulement deux en 1990. L'équipement le plus coûteux est le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout).



Compétition à la piscine de Pwëëdi Wiimiâ (Poindimié)

La carte localise les équipements structurants réalisés depuis 1990.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



La pratique sportive s'est diversifiée dans le temps puisque 27 disciplines sont pratiquées dans les clubs de la Province nord en 2022 (sur 40 répertoriées en Nouvelle-Calédonie) contre 17 en 1989. Le tableau présente les sept principales disciplines par ordre décroissant ainsi que la part des licenciés qu'elles présentent sur le total. Le Football est resté de tout temps la discipline reine, loin devant les autres.



PRINCIPALES DISCIPLINES

1991	2001	2011	2022
Football	Football	Football	Football
Tennis	Cricket	Sport pour Tous	Natation
Volleyball	Volleyball	Tennis	Basketball
Cricket	Tennis	Futsal	Volleyball
Basketball	Basketball	Handball	Tennis
Voile	Equitation	Basketball	Equitation
Pétanque	Handball	Equitation	Judo
86% licences	85% licences	78% licences	74% licences

La pratique sportive s'est diversifiée dans le temps puisque 27 disciplines sont pratiquées dans les clubs du nord en 2022



En revanche le nombre de licences a peu progressé si l'on exclut les scolaires et les JIC dont les participants n'étaient pas licenciés au début (l'information est disponible depuis 1998 pour le scolaire et depuis 2011 pour les JIC). Le nombre de disciplines n'inclut pas le sport scolaire.

Moyenne annuelle	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Nbre licenciés totaux	5 640	11 468	11 318
Dont fédéral	5 238	5 741	6 086
Dont scolaire	402	5 727	4 498
Dont JIC			733
Nbre disciplines	17	23	27

Les informations par club et par commune sont disponibles depuis 2001 et elles renseignent sur les dynamiques territoriales d'implantation et de diversification qui sont très contrastées selon l'ETH.

On observe un développement du sport dans les Espaces de l'Ouest et une stabilisation sur la Côte Océanienne.

A l'inverse, la baisse est nette dans le Grand Nord pour les pratiquants bien que le nombre de clubs et de disciplines restent plutôt stables. Dans le Sud Minier, la tendance est nettement au déclin de la pratique sportive encadrée en club.

ETH	Nombre	2001	2011	2022
Côte Océanienne	Licenciés	915	1 215	1 063
	Disciplines	11	12	10
	Clubs	21	18	22
Espaces de l'Ouest	Licenciés	1 997	2 986	2 499
	Disciplines	15	23	21
	Clubs	34	36	49
Grand Nord	Licenciés	1 185	1 778	763
	Disciplines	15	22	19
	Clubs	23	29	26
Sud Minier	Licenciés	1 535	1 248	466
	Disciplines	9	7	4
	Clubs	36	21	13



Activité d'escalade à Koumac



Coupe du monde des clubs au Qatar en 2019

4.2.2. Le déploiement des activités socio-éducatives

Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) sont un dispositif préexistant à la provincialisation qui perdure encore. Ils constituaient la principale action en faveur des enfants pour « occuper le temps libre » pendant les vacances scolaires.

Le cadre général de soutien à ces activités socio-éducatives a été formalisé en 2000 en considérant que le temps de loisirs était un des temps privilégiés de l'éducation à la citoyenneté et qu'il devait être mis à profit pour tous les enfants et les jeunes. Ce cadre fixait deux axes d'intervention : l'organisation de CVL et la formation d'animateurs chargés de l'encadrement. Il a ensuite pris en compte les animations socio-éducatives qui sont organisées en dehors des vacances scolaires.

La province soutient les associations agréées en apportant une aide financière à l'organisation et à l'encadrement des CVL afin d'en réduire les coûts pour les familles. Elle aide aussi la formation des animateurs et des directeurs (BAFA et BAFD). Des aides à l'investissement sont aussi accordées pour l'équipement des associations et l'aménagement de sites d'accueil. De plus, les services provinciaux exercent le contrôle de la réglementation depuis 2016 par délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie.

Le développement des actions socio-éducatives a ensuite été étendu au soutien des associations de jeunes et d'éducation populaire, au réseau d'information et aux projets éducatifs locaux.

Les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux qui ciblent les jeunes où ils trouveront des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Le centre d'information jeunesse provincial a été mis en place à Pwêédi Wiimîa (Poindimié) en 1990. Il est ensuite devenu le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ). Le premier PIJ communal a été ouvert à Koumac en 2004. Un réseau s'est ensuite constitué en partenariat avec des communes et avec des associations. Huit PIJ étaient en activité en 2022, c'est un peu moins que pendant la période 2009-2011 où il y en avait une



Formation à la sécurité routière au PIJ de Tuo Cèmuhi (Touho)

dizaine. L'aide financière provinciale porte sur l'emploi des permanents, la formation des agents d'accueil et l'équipement des sites. L'accompagnement consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir sa dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements.

L'appui à l'animation communale a commencé dans les années 1990 par le cofinancement d'animateurs communaux, de manière ponctuelle puis par l'aide à des programmes d'animation. **Le Projet Educatif Local (PEL)** est né en 2013 d'une nécessité d'« appréhender de manière globale l'ensemble des questions relatives à l'animation et à la jeunesse sur un territoire donné. Il incite le plus grand nombre d'acteurs locaux à participer à la dynamique de la vie locale et à intégrer une démarche de co-construction de l'offre éducative ». La province apporte un soutien technique, financier et ses services participent au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Neuf PEL ont bénéficié d'une aide financière en 2022, c'est un peu moins que pendant la période 2017-2021 où il y en avait onze par an en moyenne.

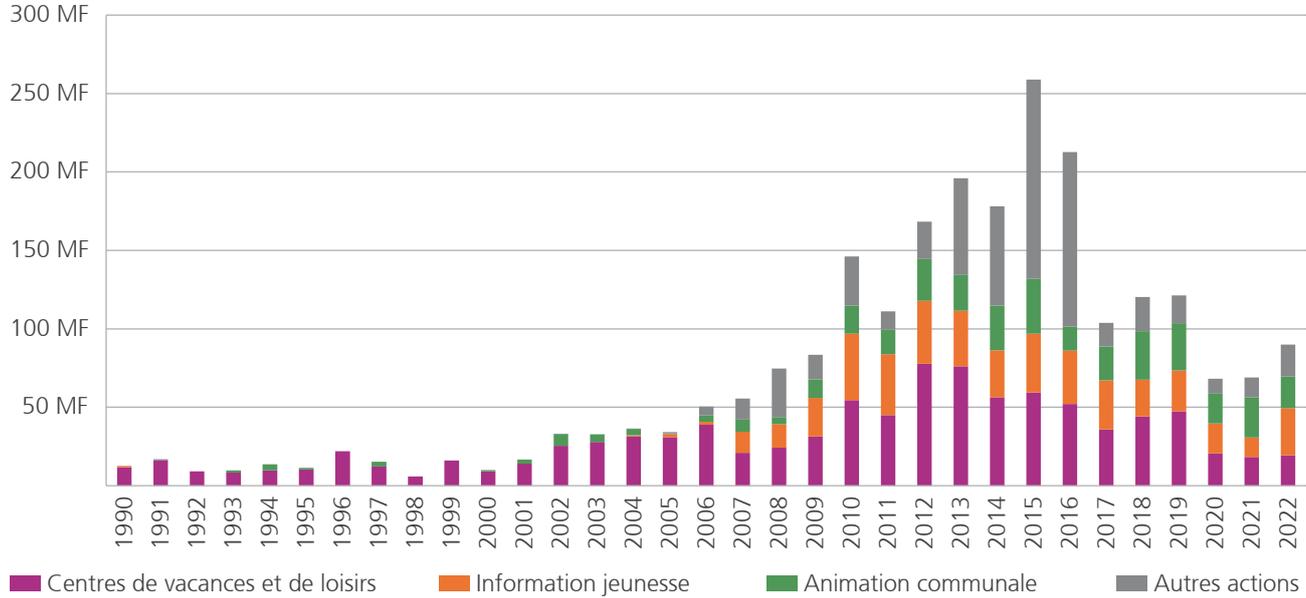
Les autres actions socio-éducatives sont le soutien à des projets collectifs de jeunes, l'expérimentation du volontariat international (2013-2017), puis la mise en place du service civique depuis 2018.



CVL à Nèkō (Poya)

Le graphique et le tableau présentant les dépenses illustrent à la fois la diversification des dispositifs et l'augmentation des moyens consacrés aux activités socio-éducatives, en particulier à compter de la fin des années 2000.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES



DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Dispositifs	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Centres de vacances et de loisirs	12	25	47
Information jeunesse		6	31
Animation communale	1	5	24
Autres actions		7	41
Total	13	43	143

Un important programme d'aide aux mairies pour la construction de locaux socio-éducatifs dans les tribus, communément appelés maisons communes, a été mené de 1991 à 2003 à l'issue duquel 52 tribus ont été équipées. L'action a été poursuivie au cas par cas après 2008 dans le cadre du partenariat avec les communes et 15 locaux supplémentaires ont été réalisés. Au total, 67 tribus ont été bénéficiaires d'une maison commune pour un total de 506 millions F.CFP de subventions d'investissement provinciales. Le programme initial répondait à une volonté de créer des lieux de rencontres et de réunions pour les activités coutumières ainsi que des lieux d'accueil d'activités de loisirs et d'animation. Le bâtiment pouvait aussi intégrer un local pour les consultations médicales délocalisées.



CVL à Hienghène



Service civique au sein de la DEFU

4.3. Promouvoir la culture Kanak et développer les pratiques culturelles

En janvier 1990, la province Nord est devenue compétente pour la conservation du patrimoine et la culture, hormis l'organisation des manifestations culturelles et les équipements culturels d'intérêt territorial, et sans préjudice des actions de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK).

La province Nord souhaitait développer des actions visant « à affirmer une identité et une solidarité provinciale ». La politique culturelle consistait à dresser l'inventaire, à assurer la préservation et la promotion du patrimoine culturel Kanak. Ces orientations devaient se concrétiser par la création d'un centre culturel par aire linguistique et l'aménagement du centre culturel à Hienghène, par la restauration des monuments historiques et le développement de la lecture publique ainsi que par le développement des échanges culturels, y compris avec les pays du bassin pacifique et ceux de la Mélanésie.

Le cadre général d'intervention en matière culturelle a été formalisé en 2000 en considérant que la culture est un élément constitutif de l'identité des individus et aussi fondatrice de lien social et de la conscience d'appartenir à une communauté de destin.

Ce cadre fixait deux axes d'intervention :

- **la réhabilitation de la culture Kanak** par le soutien à toutes initiatives visant à protéger et valoriser le patrimoine culturel Kanak ;
- **l'expression de la diversité culturelle** par le développement d'actions culturelles montrant la vitalité des diverses cultures qui cohabitent dans l'espace provincial.

L'action volontariste de la province Nord devait en outre s'appuyer sur une concertation la plus large possible,



Fouilles archéologiques à Franco



Festival Cia Na Ton

La province Nord souhaitait développer des actions visant à affirmer une identité et une solidarité provinciale

notamment avec les autorités coutumières et les communes.

A la suite des états généraux des pratiques artistiques en Province nord de 2005 puis des Assises de la culture de 2009, la collectivité a structuré son action en quatre programmes afin de donner une meilleure lisibilité à la politique culturelle :

- **patrimoine de pays** pour accompagner les démarches d'inventaire, promouvoir les lieux collectifs et favoriser l'expression et la transmission des identités culturelles ;
- **art en mouvement** pour accompagner les projets artistiques et développer une offre de pratique adaptée aux différents publics et en tout lieu de la Province nord ;
- **livre et édition** pour développer les équipements, mettre en place un réseau de lecture publique, faciliter l'accessibilité des publics aux livres et proposer une offre éditoriale complète ;
- **multimédia, cinéma et audiovisuel** pour favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication, encourager la création cinématographique et audiovisuelle, favoriser la circulation des projets, des œuvres et des expériences.

La mise en œuvre opérationnelle de ces programmes est exposée dans la suite.

4.3.1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel

La province Nord a soutenu les actions en faveur de la **réhabilitation de la culture Kanak** menées par l'ADCK ou par les associations. L'ADCK, établissement public d'État transféré ensuite à la Nouvelle-Calédonie, est chargée de valoriser le patrimoine archéologique et linguistique Kanak. Il se doit d'encourager les formes contemporaines d'expression de la culture Kanak, de promouvoir les échanges culturels, notamment dans la région Pacifique Sud et de définir et conduire des programmes de recherche. L'aide de la collectivité a permis à l'ADCK de développer et de décentraliser ses actions en Province nord. C'est le cas pour le déploiement du pôle oralité de l'ADCK sur son territoire, afin d'aider à la réalisation d'enquêtes culturelles, par la mise à disposition d'un local au centre culturel Pomémie à Koohnê (Koné).

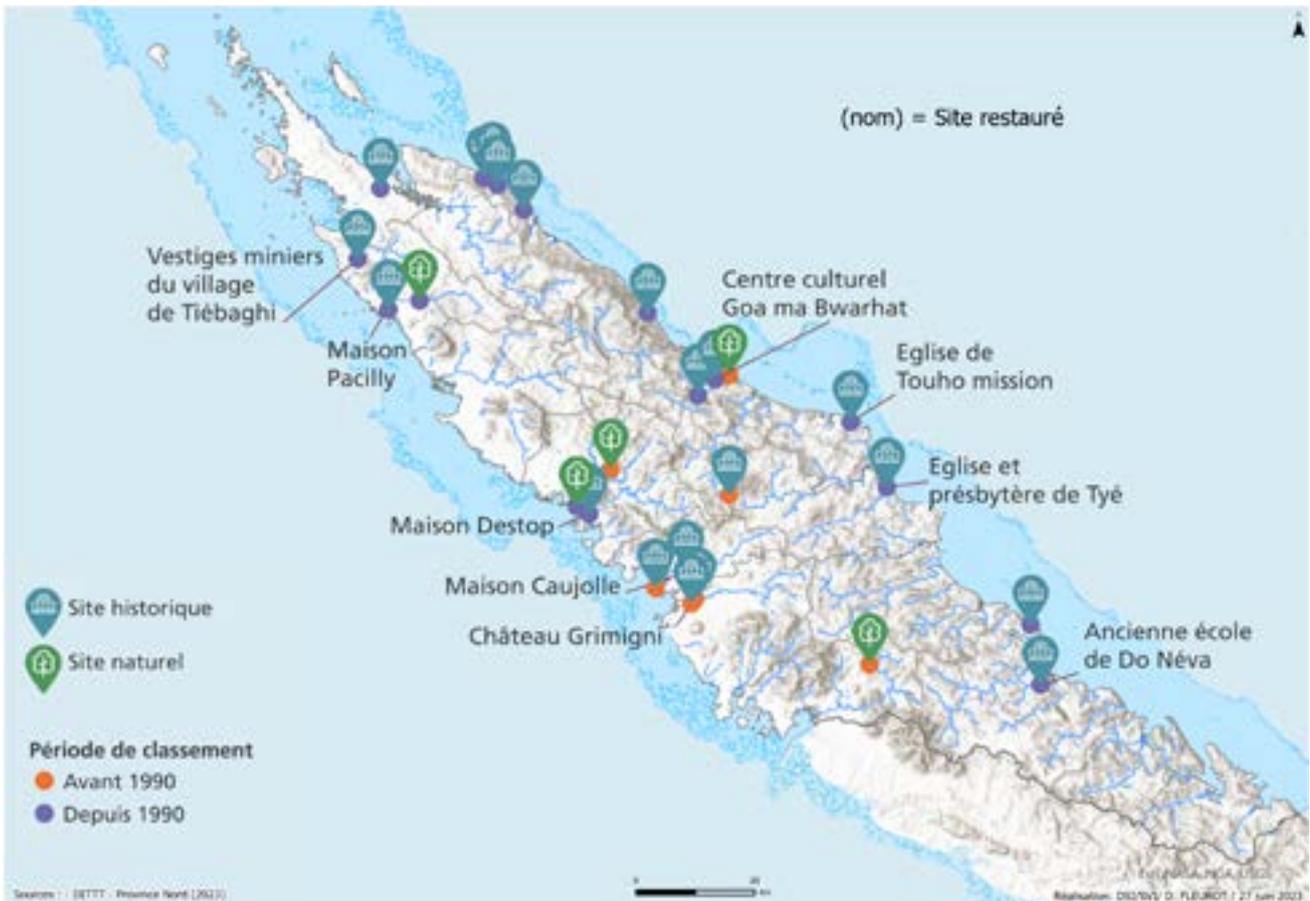
L'inventaire du patrimoine et le classement de sites se sont poursuivis. Huit sites classés, naturels, archéologiques ou édifices, préexistaient à la provincialisation, à l'instar des Roches de Hienghène, des grottes d'Adio, du château Grimini ou du site Lapita de Foàè (Foué), ainsi que tous les sites pétroglyphes. La province Nord a étendu le classement à vingt-deux autres sites ou bâtiments. C'est notamment le cas pour le site du mémorial de Wan Yaat à Hienghène, du cœur de Vook (Voh),



Centre culturel Pomémie

des églises de Cié (Tyé) et de Tuo Cèmuhi (Touho)-Mission ou encore du vieux village de Tiébaghi. Pour sauvegarder certains monuments historiques classés, la collectivité a conduit **leur réhabilitation et leur restauration** en utilisant les techniques et des matériaux se rapprochant autant que possible de ceux utilisés à l'origine. Les premières ont été la reprise des vitraux à Balade en 1992 et les travaux de l'église de Cié (Tyé) en 2000. D'autres travaux ont suivi. Tous les sites restaurés sont indiqués sur la carte.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSÉ



L'investissement total relatif à ces travaux et études se monte à 689 millions F.CFP depuis 1990.

En 2003, la province Nord a adopté son propre cadre réglementaire qui introduit la notion de « patrimoine du pays ». L'ensemble des dispositions relatives à la protection du patrimoine est intégré au code de l'environnement provincial depuis 2008.

Ce patrimoine doit être connu et mis en valeur, c'est pour cela que des partenariats ont été conclus avec les associations qui œuvrent pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine et de notre Histoire. Les principales sont l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier Historique du Nord Calédonien (ASPMHNC) qui gère le vieux village de Tiébaghi (aidée depuis 2001) ; l'association Patrimoine et Histoire de Voh (PHV) qui promeut l'histoire du café en Nouvelle-Calédonie et qui gère l'Ecomusée du café (depuis 2007), ainsi que l'association de Réhabilitation du Patrimoine de Do Néva (ARP) qui valorise la vieille école. Des animations régulières sont organisées, particulièrement dans le cadre du mois du patrimoine ou de la nuit des musées.

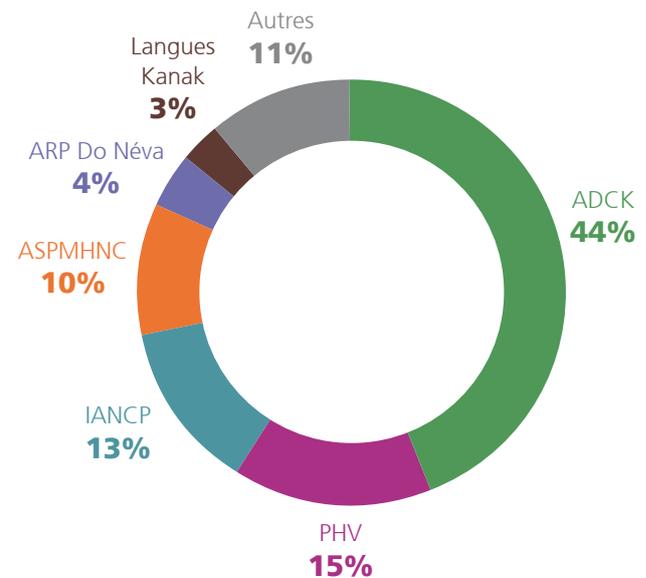


Ecomusée de Vook (Voh)

L'archéologie a contribué à mettre en lumière les artefacts et autres mobiliers archéologiques. Les premiers programmes de recherche ont été menés en concertation avec le département archéologique du Musée de la Nouvelle-Calédonie, sur le site de Foaè (Foué) à Koohnê (Koné) pour des fouilles de sauvetage de poteries Lapita et sur le site de la presqu'île de Bogota à Canala. En 2008, la province Nord a intégré le syndicat mixte Institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), afin de mutualiser avec les autres collectivités, les moyens dédiés à l'archéologie. L'IANCP a déployé un programme de recherches comprenant des missions régulières en Province nord à des fins d'inventaire, de prospection ou de fouilles. Il conserve également une collection d'objets et de mobiliers archéologiques trouvés en Province nord. Les inventaires et les prospections concernent principalement les projets d'aménagement (routes, bâtiments, etc.) ou miniers, dans le cadre de l'archéologie préventive.

Les travaux les plus récents ont été effectués sur la presqu'île de Cap Bocage à Waa wi Luu (Houailou) et sur celle de Bogota. La vallée de Pwëbuu (Pouembout) a aussi fait l'objet de prospections archéologiques par un archéologue privé, dans le cadre du projet de barrage à usages multiples. A ce jour, tous les sites pétroglyphes connus et les sites présentant un intérêt archéologique majeur ont été recensés. Une cartographie dédiée est en cours de finalisation, elle permettra une meilleure préservation des sites.

SOUTIEN FINANCIER EN FAVEUR DU PATRIMOINE



L'ADCK et l'IANCP sont les bénéficiaires les plus réguliers du soutien à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, ce sont aussi les opérateurs « historiques ». Au fil du temps, l'action provinciale s'est étoffée avec des acteurs provinciaux, comme l'indique le tableau.

Le travail sur les langues Kanak a porté sur des enquêtes et des collectes.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Actions	1990-1999	2000-2009	2010-2022
ADCK	16	32	37
IANCP	0,2	4	19
ASPMHNC		3	16
PHV		1	25
ARP Do Néva		1	6
Langues Kanak	0,6	5	
Autres actions	0,1	9	11
Total	17	55	114



Inauguration de la toponymie à Nèkō (Poya)

Les travaux de **toponymie Kanak** ont été menés avec l'identification, le recensement et le rétablissement des noms Kanak des lieux, dans l'objectif de préserver et de valoriser l'ensemble des éléments immatériels essentiels au regard de l'identité culturelle du pays. Les premiers toponymes ont concerné en 2003, les communes de Canala, Vook (Voh), Koohnê (Koné), Waa wi Luu (Houaïlou), puis en 2004, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Pweevo (Pouébo) et Pum (Poum). Entre 2005 et 2008, les travaux se sont portés sur les communes de Dau Ar (Bélep), Tuo Cèmuhi (Touho), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Nèkō (Poya), Hienghène et Bwapanu (Kaala-Gomen). L'officialisation des toponymes était matérialisée par la pose de panneaux sculptés et financés par la province Nord. Quinze communes disposent à ce jour de leurs toponymes officiels. Pour les deux autres, Ouégoa et Koumac, les travaux préparatifs sont toujours en cours, avec les autorités coutumières et les mairies. Les communes ont alors la charge d'entreprendre auprès de l'Etat, les démarches pour officialiser les noms et d'adopter par délibération de leur conseil municipal, la toponymie du nom des lieux. Les travaux relatifs à la toponymie représentent un soutien provincial total de 46 millions F.CFP.

Le déploiement de centres culturels est une intervention structurante au cœur de la politique provinciale. En effet, les centres culturels sont des lieux d'expression et d'animation, de recherche et de conservation, d'échange et de réflexion, de diffusion et de promotion, de la culture Kanak et de la diversité culturelle.

Le centre culturel Goa Ma Bwarhat à Hienghène est le premier du genre en Nouvelle-Calédonie. D'abord communal à son ouverture en 1984, ce centre a ensuite été dévolu à la province Nord par le Territoire. Son orientation première était de privilégier la promotion de la culture Kanak. Le centre culturel Goa Ma Bwarhat a fait l'objet de plusieurs travaux, d'abord de rénovation, puis de mise aux normes et enfin d'extension en 2017 (création d'espaces contemporains, agrandissement du musée, ...).

Le déploiement de centres culturels est une intervention structurante au cœur de la politique provinciale

Le second centre culturel en activité est situé à Pomémie, à Koohnê (Koné), il a été initié en 1996 avec l'achat de la maison « Caujolle », une ancienne bâtisse de type colonial. L'orientation de ce centre se voulait multiculturelle. Les études et les premiers travaux de réhabilitation ont débuté en 1997. En 2011, le centre culturel de Pomémie a bénéficié d'importants travaux d'extension avec la construction d'une salle d'exposition et d'une scène de spectacle extérieure. Les deux centres culturels provinciaux ont ainsi été restructurés en profondeur et leurs capacités d'accueil et d'exposition ont été fortement augmentées.

En se fondant sur la mobilisation des forces vives locales, ces deux centres culturels sont animés et gérés par des associations, Doo Huny à Hienghène et Poa Boa Vi Thila à Koohnê (Koné). Ces associations ont bénéficié de subventions provinciales à hauteur de celles indiquées dans le tableau. La province Nord explore actuellement les pistes permettant de nouvelles synergies, voire un nouveau mode de gestion.

Les deux centres culturels existants rayonnent aujourd'hui à travers une programmation culturelle concertée et la mise en place d'un réseau d'acteurs, notamment avec les communes.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Centre culturel	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Hienghène	5	35	41
Koohnê (Koné)		20	38
Total	5	55	79

Un nouveau centre culturel à Canala est en cours de construction pour l'aire Xârâcùù. Les travaux ont débuté en 2017, le chantier a connu des difficultés entraînant des retards et l'équipement devrait être opérationnel en fin d'année 2023.



Réouverture de l'église de Tuo Cèmuhi (Touho) mission restaurée

Rénovation du centre culturel de Hienghène



Les études du quatrième centre culturel à Waa wi Luu (Houaïlou) pour l'aire Ajië-Arhö ont été conduites. Les travaux sont pour le moment reportés.

Néanmoins, l'objectif à terme, reste l'implantation d'un centre culturel dans chacune des quatre aires coutumières.

Enfin, la collectivité a apporté une aide financière à la commune de Vook (Voh) pour la construction de son propre centre culturel.

Chaque nouveau centre culturel a fait l'objet préalablement aux travaux de construction, d'un projet scientifique et culturel, associant les autorités coutumières de l'aire et l'écosystème culturel de la région, pour déterminer les grandes orientations culturelles.

Outre les actions de diffusion déjà citées, les interventions provinciales visent aussi à promouvoir la création artistique et le spectacle vivant. Ce soutien a ainsi permis l'émergence d'événementiels à forte notoriété, à l'exemple du festival de chants et de danses Cebu Nyebi, du festival du cinéma des peuples Ânû-rû âboro et du festival du conte Lisapo. D'autres événements ont aussi pu être décentralisés grâce au soutien de la province Nord, c'est particulièrement le cas du Salon International du Livre Océanien (SILO).

Concernant le rayonnement régional, la province Nord a accompagné la constitution et la préparation des délégations participant aux festivals des arts du Pacifique et aux festivals des arts Mélanésiens. Le festival des arts du Pacifique en 2000, décentralisé à Koohnê (Koné) notamment, a accéléré la dynamique pour irriguer tout le champ artistique et ainsi répondre aux deux grandes orientations de la province Nord.

Pour accompagner la construction de la citoyenneté et le développement d'une identité commune, la province Nord a initié la création en 2011 de la chaîne de télévision NCTV devenue par la suite Caledonia. La chaîne ambitionnait d'être complémentaire de la chaîne de télévision publique locale existante :

■ un espace dédié à l'expression et à la rencontre de toutes

- les femmes et de tous les hommes, quelles que soient leurs origines, constituant les citoyens de la Nouvelle-Calédonie ;
- le vecteur de la promotion et de la valorisation de toutes les initiatives développées par les calédoniens pour donner une réalité et un sens à la citoyenneté calédonienne et au destin commun en construction ;
- le témoin intéressé des mutations en cours dans le pays et de leur vécu par les calédoniens.

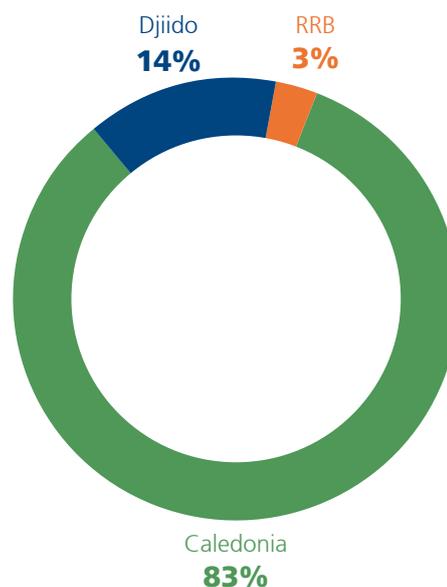
Après un début d'exploitation mesuré, la chaîne a pris un nouvel élan en 2018, avec l'entrée au capital social des deux autres provinces et le déploiement de sa grille de diffusion (production de reportages, journal télévisé quotidien en semaine). Malheureusement, le niveau de contribution et l'engagement de certains partenaires n'ont pas été à la hauteur des besoins nécessaires au fonctionnement optimal de la chaîne. Le budget de fonctionnement de Caledonia oscille entre 500 et 600 millions F.CFP par an depuis 2014, avec une contribution minimum annuelle de 400 millions F.CFP de la province Nord. A ce jour, 145 000 calédoniens regardent Caledonia¹³ au moins une à deux fois par semaine ou presque tous les jours, soit 4,9% de part d'audience, contre 6,7% en 2021 et 3,6% en 2016.

Outre la télévision, la province Nord a soutenu les deux médias radiophoniques, issus des accords politiques, afin de préserver une pluralité et une diversité de l'information (Djiido depuis 1989 et RRB depuis 1999).

La répartition du soutien à la télévision et à la radiophonie depuis le début de la provincialisation est précisée dans le graphique.

Notons que la province a accompagné l'installation de Nouvelle-Calédonie la 1^{ère} à Koohnê (Koné) par la construction de son antenne décentralisée en 1994.

LE SOUTIEN AUX MÉDIAS



13 Enquête Médiamétrie annuelle

4.3.2. Le soutien au développement des pratiques culturelles

Les soutiens initiaux au développement des pratiques culturelles consistaient :

- à cofinancer les établissements publics culturels du Territoire (puis de la Nouvelle-Calédonie), pour participer à la décentralisation de leurs actions en Province nord ;
- à soutenir les initiatives locales, en général portées par des associations.

Le soutien à la **lecture publique** a commencé par l'installation de points lectures de proximité dans l'objectif de créer un réseau communal de lecture grâce à la distribution et à des animations autour du livre. Les communes ont alors bénéficié d'aides pour la mise en place de bibliothèques municipales (Pwëbuu (Pouembout) et Pweevo (Pouébo) par exemple), avec l'achat de livres et l'aménagement d'espaces en tribu. Il s'agissait de rendre la lecture accessible à tous et plus particulièrement de développer la lecture loisir dans les tribus. Pour cela, la province Nord était équipée d'un bibliobus qui alimentait les différents points de lecture, en lien avec la bibliothèque Bernheim.

Fortes des premiers résultats, la province Nord a poursuivi le maillage de l'offre avec l'amplification de la **décentralisation de la bibliothèque Bernheim**. La première étape a été l'ouverture de la médiathèque du Nord à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 2004 qui est aussi la première antenne de la bibliothèque Bernheim en Province nord. Le développement s'est poursuivi, avec la préfiguration de l'ouverture de la médiathèque Ouest à Koohnê (Koné) grâce à une bibliothèque installée au château Grimigni à Pwëbuu (Pouembout). La médiathèque Ouest a ensuite ouvert en 2010 au sein du complexe culturel de Koohnê (Koné). La bibliothèque Bernheim a plus récemment installé un troisième site à Koumac, dans le cadre d'un projet communal soutenu par la province Nord.



Intervention musicale en milieu scolaire

Une somme totale de 4.693 milliards F.CFP a été investie par la province Nord pour les équipements culturels

Dans le domaine de la musique, la province Nord a soutenu les **centres de pratique musicale (CPM)** associatifs, qui ont été les premiers supports à l'éducation artistique à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) dès 1997, Waa wi Luu (Houailou) à partir de 2002 et Pweevo (Pouébo) à partir de 2008, ainsi que les actions décentralisées de l'Ecole territoriale de musique (devenue le Conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie (CMDNC)). Les missions du CMDNC sont à la fois pédagogiques et artistiques. Elles consistent à dispenser l'enseignement de la musique et de la danse sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, la province Nord l'a accompagné pour la formation de ses intervenants et pour structurer les projets en temps scolaires. De même, l'association de formation de musiciens intervenants (AFMI) est devenue un partenaire essentiel pour la formation, la promotion et le développement des pratiques musicales.



Action de la médiathèque Koohnê (Koné)

La province Nord a construit trois écoles de musique, à Koohnê (Koné) en 2010 dans l'enceinte du complexe culturel, à Koumac en 2012 et à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en 2016, afin d'accueillir les trois antennes décentralisées du CMDNC. A noter que le Département des musiques traditionnelles et chants polyphoniques océaniques est basé à Koohnê (Koné) depuis 2007. Ces trois écoles de musique qui rayonnent aujourd'hui en Province nord et le centre de pratique musicale de Waa wi Luu (Houailou) sont maintenant gérés par l'AFMI. L'arrivée de l'association Le Chapitô en 2008, a permis de développer les **activités culturelles et artistiques itinérantes**, avec des implantations dans les différentes communes de la Province nord. Enfin, des **aides ponctuelles** ont été octroyées pour les projets artistiques et culturels, notamment dans les établissements scolaires.

Le soutien financier à ces acteurs culturels s'est accru depuis 1990, en même temps que leur présence se déployait sur le territoire provincial.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Nom	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Berhneim	3	38	95
CMDNC	7	16	109
AFMI		13	57
CPM	4	20	30
Le Chapiro		1	15
Total	14	88	306

Un schéma de **développement du numérique** a été adopté en 2008, dans l'objectif d'offrir un accès gratuit à un équipement informatique et à Internet dans chaque commune de la Province nord. La constitution du réseau d'espaces publics numériques (EPN) est montée en puissance jusqu'en 2012 où onze EPN étaient alors opérationnelles dans huit communes. Dans le même temps, trois associations fédérées au sein de l'office provincial de développement de la cyberculture ont

proposé des activités de sensibilisation au numérique en temps périscolaire et des CVL. Au niveau de la formation, l'Ecole des Métiers de l'Image et des Arts à Koohnê (Koné) avait développé entre 2009 et 2017, des formations et un apprentissage dans ce domaine. Depuis, ces associations ont toutes cessé leur activité.

Une somme totale de 4,693 milliards F.CFP a été investie par la province Nord pour les équipements culturels. Le principal a été mené en maîtrise d'ouvrage provinciale, le reste sous la forme de subventions aux communes (10%) et aux partenaires (14%). La carte présente le réseau constitué depuis 1990. Sur les dix-sept équipements identifiés, quatorze sont en activité, deux sont fermés et un est en construction. Le cinéma Nyaan à Koohnê (Koné) mis en service en 2018 est le plus récent.

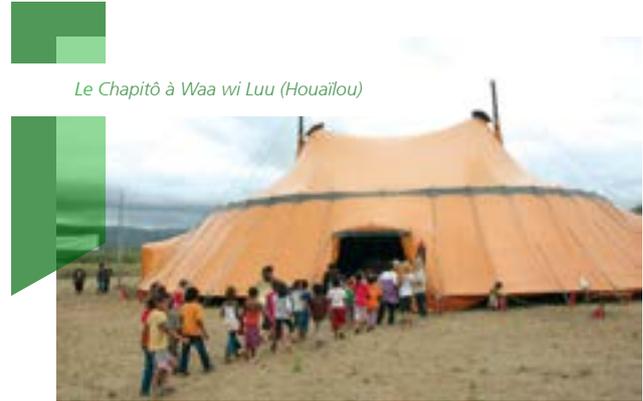


LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

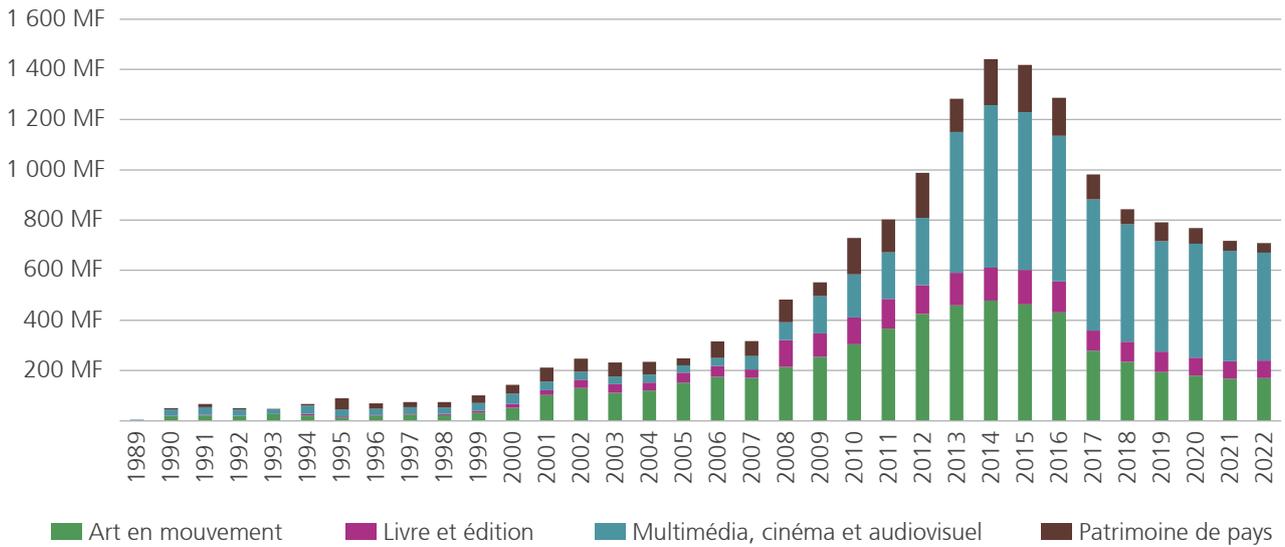


L'ensemble des soutiens à l'écosystème culturel de la Province nord a considérablement évolué de 1990 à nos jours. Un premier palier est observé au début des années 2000, suivi d'une accélération dans les années 2010.

Le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel » est désormais le plus important car il comprend la télévision. « Art en mouvement » qui intègre la musique, les centres culturels provinciaux, les arts visuels, la danse et le théâtre vient en second plan.



FINANCEMENT DES PROGRAMMES CULTURELS



DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Programme	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Art en mouvement	22	149	320
Livre et édition	3	45	101
Multimédia, cinéma et audiovisuel	27	51	446
Patrimoine de pays	17	55	114
Total	69	300	981



Le réseau d'équipements culturels structurants a progressivement été mis en place pour répondre à la correction du déséquilibre entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie

Le réseau d'équipements culturels structurants a progressivement été mis en place pour répondre à la fois à la correction du déséquilibre entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie et pour le déploiement d'un maillage intraprovincial équilibré car seul le centre culturel Goa Ma Bwarhat existait en 1990. Ce maillage et le déploiement d'actions « hors les murs » ou itinérantes, permettent aujourd'hui un accès facilité à une offre culturelle au plus proche des populations.

Les entrées et les adhésions sont souvent gratuites ou à tarifs réduits afin que la population ne soit pas non plus freinée par le coût d'accès à l'offre.

Il faut néanmoins souligner que le financement de l'offre culturelle reste principalement portée par la puissance publique. La lecture de l'activité des partenaires, montrent que chacun contribue à des degrés divers, à la fois à la valorisation de la culture kanak et à la promotion de la diversité culturelle.

Site historique de Tiébaghi



Premier festival Cebu Nyebi



Activités à la médiathèque de Pwèèdi Wiimiâ (Poindimié)



Mois du patrimoine à l'écomusée de Vook (Voh)



Classe de musique au conservatoire de Koohnè (Koné)

4.4. Faciliter les mobilités

La géographie de la Province nord, avec les îles de Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord ainsi qu'avec ses tribus implantées dans des fonds de vallée ou en zone montagneuse loin des chefs-lieux, a pour conséquence la difficulté d'accès physique d'une partie de la population aux services et aux emplois. La délocalisation de certaines actions pour aller vers les gens est effectuée autant que possible mais elle ne peut pas être permanente (par exemple, des consultations médicales sont organisées en tribus mais la permanence des soins n'existe qu'au village où est implanté le CMS). Cette délocalisation au plus près de la population est toutefois inenvisageable pour de nombreux services et commerces. La population doit donc se déplacer pour y accéder.

Afin de réduire l'enclavement des populations et faciliter les déplacements, la province Nord agit sur deux leviers :

- la construction et l'amélioration des infrastructures de transport ;
- le soutien aux transports publics.

La réalisation d'infrastructures est décrite dans la première partie. Les deux transversales : la route Koohnê (Koné) / Tiwaka dans les années 1990 et la liaison Hienghène / Bwapanu (Kaala-Gomen) en construction sont des routes de désenclavement en reliant les deux côtes par une voie praticable en tout temps. L'aide aux communes pour l'amélioration de leurs réseaux routiers en est la seconde illustration. C'est le premier poste de l'aide aux communes avec 25,7 % du total des subventions versées. Enfin, la province a réalisé la desserte d'accès à Ouéné dans la région des Paimboas à Ouégoa.

Les ouvrages maritimes que sont le quai de Dau Ar (Bélep) et les équipements de Pandop, Pum (Poum) et Yaade (Yandé), ainsi que l'aérodrome de Dau Ar (Bélep) sont des équipements pour le désenclavement de cette commune insulaire de la Province nord.

Travaux liaison Hienghène Bwapanu (Kaala-Gomen)



Seabreeze à Dau Ar (Bélep)



Des infrastructures en bon état sont une condition nécessaire pour favoriser la mobilité des populations mais elles ne sont pas toujours suffisantes. C'est pourquoi, la collectivité finance et organise aussi certains transports publics.

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire en matière de transport à l'exception de la réglementation et des communications par voie maritime et aérienne d'intérêt territorial (c'est-à-dire celles à destination de Koohnê (Koné)). Depuis 1999, les compétences provinciales se sont réduites puisque la circulation et les transports routiers ainsi que la desserte aérienne intérieure sont devenues la compétence exclusive de la Nouvelle-Calédonie.

La continuité territoriale de la Grande Terre avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord est l'objectif prioritaire. Pour cela, la collectivité organise et finance des lignes maritimes régulières pour les personnes et les marchandises. Dans les années 1990, plusieurs sociétés y ont participé, essentiellement pour le fret (les sociétés Corail, Hanner, Compagnie Maritime des Iles et SODEBEL).

En mai 1997, la province Nord a mis en service la barge « Belema Nenema ». Cette barge automotrice a été construite à Nouméa pour le transport de passagers (une vingtaine), de marchandises (dont les denrées réfrigérées et le carburant), de matériel et véhicules. Elle a été exploitée successivement par plusieurs entreprises : Tramanord de 1997 à 2013, Sowemar de 2013 à 2015 et Yalabelep depuis 2016. Son port d'attache est Pum (Poum). Un incendie en fin d'année 2022 a conduit à son retrait provisoire dans l'attente de sa remise en état. Depuis 2007, le Seabreeze assure le transport des passagers à destination de Dau Ar (Bélep) et au départ de Koumac. C'est un catamaran privé actuellement exploité par le même armateur que la barge.

Les prestations de transport sont gérées administrativement par des marchés publics après appels d'offres périodiques.

La collectivité finance ces marchés et les dépenses de maintenance de la barge. Elle est aussi intervenue dans les investissements. Ainsi, elle a versé une subvention de 50 millions F.CFP pour l'achat du Seabreeze tandis que la barge lui a coûté 294 millions F.CFP depuis ses études de conception entamée en 1994.

Pour améliorer la qualité du service et notamment la régularité des rotations, un plan d'actions a été établi à la suite de l'étude de fiabilisation de la desserte de l'extrême Nord rendue en

2012. Le comité de suivi constitué des communes de Dau Ar (Bèlep), Pum (Poum) et Koumac, de la province et de l'armateur se réunit périodiquement pour suivre le déroulement de la desserte de manière concertée.

Les données de fréquentation sont disponibles depuis 2013 et elles sont représentées par le graphique. Le Seabreeze a opéré 107 rotations (soit au moins deux par semaine) et 8 900 personnes ont été transportées en moyenne annuelle depuis 2013. La barge a réalisé 37 rotations par an (soit trois par mois) pour 2 700 m³ de marchandises, en moyenne depuis 2016.

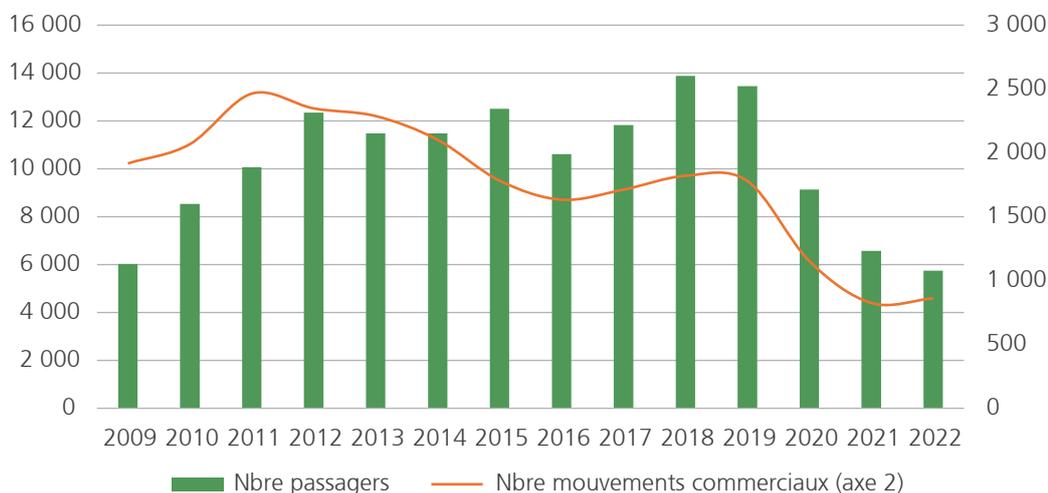
FRÉQUENTATION DE LA DESSERTE DE DAU AR (BÈLEP)



Pour soutenir la desserte aérienne domestique et touristique de la Province nord, la collectivité a conventionné et financé la compagnie aérienne Air Calédonie (AIRCAL) de 1990 à 2017. Les modalités ont été ajustées au fil du temps mais il s'agissait en général de compenser une partie du déficit d'exploitation des lignes régulières incluant les communes de Koumac, Tuo Cèmuhi (Touho) et Dau Ar (Bèlep). Ponctuellement entre 1992 et 1994, la compagnie Aviazur a effectué des prestations pour le compte de la province Nord dans le cadre de la promotion des hôtels Malabou à Pum (Poum) et Koulnoué à Hienghène.

La figure présente la fréquentation des quatre aéroports qui reçoivent des vols domestiques. Le nombre total de passagers a été divisé par deux en dix ans (entre 2012 et 2022). La fréquentation s'est même effondrée pour les trois aéroports provinciaux comme cela est indiqué dans la première partie du rapport. En 2022, seule la destination de Kohné (Koné) était régulièrement desservie par Aircal. Les discussions restent en cours pour la reprise de la desserte régulière de Dau Ar (Bèlep), Koumac et Tuo Cèmuhi (Touho).

TRANSPORT AÉRIEN EN PROVINCE NORD



Dans le domaine des transports terrestres, la province Nord a poursuivi le financement de certaines lignes provinciales couvrant le grand Nord et la côte Est et mises en œuvre par des entreprises privées de 1990 à 2014. Cette année-là, le Syndicat Mixte de Transport Interurbain (SMTI) nouvellement créé a repris ces lignes à son compte (à l'exception de la ligne Poum-Koumac qui est restée à la charge de la collectivité jusqu'en 2016). La province est adhérente du SMTI et lui verse depuis 2016 une participation dans le cadre du Réseau d'Autocars

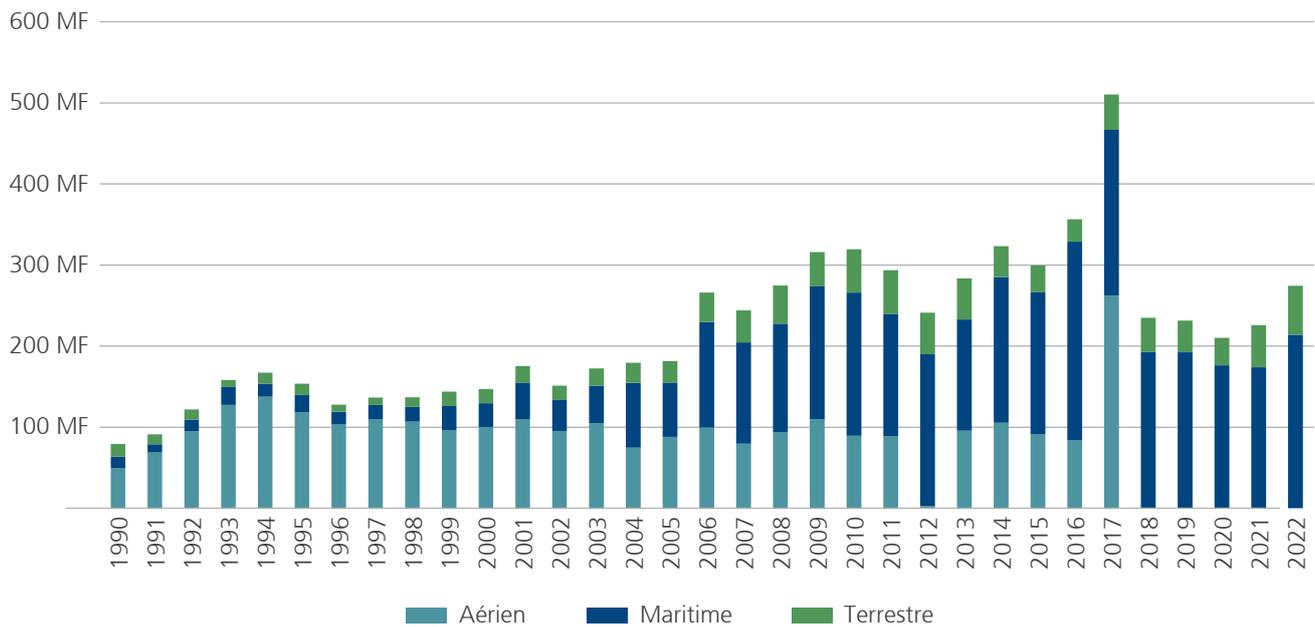
Les moyens consacrés aux transports ont fortement progressé (...) les dépenses se portent désormais majoritairement sur le transport maritime

province et cofinancé par les communes et les familles. 510 lycéens étaient concernés en 2022.

Interurbains (RAI). Le RAI s'est depuis étendu en Province nord bien au-delà des quatre lignes antérieures et les fréquences de bus ont fortement augmenté. Il contribue notablement à faciliter le déplacement de la population.

Le transport des lycéens internes a progressivement été mis en place à partir de 1994. Il est organisé par la

SOUTIEN AUX TRANSPORTS PUBLICS (DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)



Les moyens consacrés aux transports ont fortement progressé au cours du temps et la nature des dépenses a énormément changé. Principalement consacrées au transport aérien dans les années 1990, ces dépenses se portent désormais majoritairement sur le transport maritime.

Cette évolution confirme la priorité donnée au désenclavement de Dau Ar (Bélep). La somme annuelle de 185 millions F.CFP consacrée au transport maritime depuis 2010 se répartit entre la desserte passagers (75 %), le marché de fret (19 %) et la maintenance de la barge (6 %).



Barge Béléma Nénéma

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT (MILLIONS F.CFP)

Transport	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Maritime	18	86	185
Aérien	101	96	63
Terrestre	12	29	45
Total	131	211	293